

## **Décision portant attribution de compétences et délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne,**

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune du 4 novembre 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.*

### **Décide :**

**Article 1 :** Madame Julia TEDESCO, Directrice adjointe au sein de la Direction des Finances et du Pilotage Médico économique, est chargée des fonctions de Directrice des affaires financières et économiques du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

**Article 2 :** Madame Julia TEDESCO a compétence générale pour l'ensemble des activités des services financiers et a à ce titre délégation de signature pour tous les documents comptables et financiers ainsi que tous les actes d'état civil liés à la gestion administrative des patients.

Madame Julia TEDESCO a compétence générale pour l'ensemble des activités des services économiques que sont notamment les approvisionnements dans le domaine des fournitures générales, l'hôtellerie, les prestations générales, les prestations de laboratoires et prestations de transports et véhicules et a à ce titre délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, et notamment les engagements de dépense et ordres de service, dans la limite de 40 000 € HT en fournitures et services et 100 000 € HT en travaux. Les actes relatifs à la passation, modification et à la résiliation des marchés publics sont exclus de la présente délégation.

**Article 3 :** Madame Julia TEDESCO exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de ses services. A ce titre, elle a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Julia TEDESCO pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 5 :** En cas d'absence de la Directrice déléguée, Madame Julia TEDESCO dispose d'une délégation générale pour signer toute décision ou tout acte présentant un caractère urgent et nécessaire à la bonne marche du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

**Article 6 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Julia TEDESCO pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 7 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières à la délégante des actes réalisés.

**Article 8 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

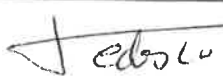
Reims, le 12 février 2026

La Directrice Générale

Laetitia MICARELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/LL/RL/2026-071 le 19/02/2026. :

| DELEGATAIRE   | GRADE                  | PARAPHE | SIGNATURE                                                                           |
|---------------|------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Julia TEDESCO | Directeur<br>d'hôpital | JT      |  |